



Direction générale adjointe Solidarités **Protection maternelle et infantile**

CADRES D'EMPLOI : Médecin 2^{ème}, 1^{ère} classe, hors classe ou
Puéricultrice cadre de santé, puéricultrice cadre supérieur de santé ou
Cadre de santé 2^{ème} et 1^{ère} classe, cadre supérieur de santé

CATEGORIE A Filière médico-sociale

Poste n° 1204 - Quotité du poste : 100%

Résidence administrative : CAD

Groupe de fonction régime indemnitaire : 7.1

NBI - Eligibilité du poste (pour les fonctionnaires uniquement) :

Encadrement de 6 agents

non

Médecin/Cadre de santé PMI - Unité Santé de l'enfant

MISSION : Sous l'autorité hiérarchique du médecin responsable du service départemental de PMI, il/elle participe à la mise en œuvre de la politique départementale de protection maternelle et infantile en assurant la conception de la politique en santé infantile, la conception et la mise en œuvre des référentiels relatifs aux pratiques des professionnels de PMI et à la pratique conjointe médecin et puéricultrice (consultations, dépistages, et bilans de santé en école, visites à domicile). Il/elle exerce ses missions dans le cadre du code de la santé publique, du code de l'action sociale et des familles et d'autre part dans le cadre des orientations définies par l'assemblée départementale au titre des politiques publiques dans le domaine de la solidarité et de l'action sociale.

Il/elle a en charge l'unité santé de l'enfant du service départemental de PMI et assure l'animation de la ligne métier des puéricultrices et des secrétariats santé maternelle et infantile et assure la fonction de médecin référent protection de l'enfance (si poste occupé par un médecin). Il/elle supplée le médecin départemental de PMI dans ses différentes missions en cas d'absence de celui-ci (si poste occupé par un médecin).

ACTIVITES

Encadrement de l'unité Santé de l'enfant

- Assure l'encadrement hiérarchique de l'équipe des puéricultrices titulaires mobiles et de l'agent en charge de la logistique des consultations
- Assure une veille réglementaire et des recommandations officielles dans le domaine de la santé de l'enfant et la diffuse
- Veille au suivi et à l'évolution des progiciels spécifiques à la gestion des données de santé et de leur transmission
- Anime les réunions mensuelles des puéricultrices titulaires mobiles
- Assure l'organisation des remplacements assurés par ces professionnelles dans les territoires en lien avec les Délégués Territoriaux aux Fonctions Ressources et le service Emploi

Animation de la ligne métier

- Assure l'animation de la ligne métier des puéricultrices et des secrétariats santé maternelle et infantile des territoires et coordonne leurs interventions
- Participe aux jurys de recrutement des puéricultrices aux côtés du médecin territorial et du service Emploi
- Contribue à l'analyse des besoins de formation des puéricultrices et des médecins en lien avec les médecins PMI de territoire et élabore les cahiers des charges des formations en lien avec le service Formation
- Pilote l'élaboration du référentiel professionnel des puéricultrices et des médecins du département et veille à son évolution et à son adaptation aux orientations politiques départementales

Conception et mise en œuvre de la politique de santé infantile

- Participe à la préparation et à l'animation des réunions de l'encadrement central et territorial PMI à l'élaboration du projet du service de PMI et aux projets en intermissions
- Contribue à l'organisation des réunions thématiques en direction des professionnels de la PMI et de professionnels extérieurs et/ou avec d'autres missions du domaine médical, social ou éducatif
- Organise le recueil de données statistiques et en établit la synthèse et l'analyse qualitative pour une utilisation nationale, départementale ou territoriale
- Assure la gestion des commandes et la diffusion de matériel, médicaments et vaccins, documentations, imprimés, jeux et jouets et le suivi des conventions et marchés publics en lien avec le pôle ressources de la DGA solidarités
- Représente le Conseil départemental dans diverses instances (réseaux de périnatalité, établissements hospitaliers)
- Apporte un appui aux territoires sur tous les champs qui concernent la mission de santé infantile selon les besoins
- Est garant du respect des règles professionnelles, particulièrement du dossier santé de l'enfant en PMI

Médecin référent protection de l'enfant :

- Est l'interlocuteur.trice privilégié.e des professionnels de santé confrontés à des situations d'enfants en danger ou en risque de danger (échanges, préconisations, démarches, réponses aux questions des professionnels en cas de doute face à une situation, recherches médicales complémentaires dans le cadre d'informations entrantes incomplètes, ...)
- Organise les modalités régulières et les coordinations nécessaires entre les services départementaux et la CRIP, et les médecins libéraux et hospitaliers ainsi que les médecins de santé scolaire du département
- Contribue à l'acquisition de connaissances partagées sur la protection de l'enfance entre ces différents acteurs
- Contribue à l'organisation de la prise en charge de la santé des enfants protégés.

Spécificités

- Intervient dans les écoles pour présenter la mission des puéricultrices de PMI
- Peut représenter le médecin départemental aux réunions de direction (DGA, Comité mixte, rencontre de la vice-présidente en charge de la politique PMI...).

Compétences techniques :

- Etre titulaire d'un diplôme de docteur en médecine ou d'un diplôme de puéricultrice et de cadre de santé
- Médecin : Etre spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie, gynécologie obstétrique, psychiatrie infantile ou santé publique
- Ou** avoir une expérience clinique avérée dans ces domaines, notamment en pédiatrie
- Savoir situer son action dans le champ légal et réglementaire de son domaine d'intervention
- Utiliser les outils du pack bureautique (Word, Excel, Powerpoint,...)

Compétences relationnelles :

- Savoir travailler en équipe
- Etre capable de travailler de manière transversale avec des partenaires très divers
- Savoir élaborer des stratégies partenariales
- Savoir écouter
- Faire preuve de pédagogie
- Communiquer sur son mode d'intervention
- Faire preuve de pédagogie dans le cadre du conseil technique expert
- Savoir créer un climat et une relation de confiance
- Respecter et faire respecter la notion de secret professionnel/médical

Compétences stratégiques :

- Analyser un contexte
- Savoir poser un diagnostic
- Savoir manager un processus de changement
- Savoir manager une équipe
- Savoir évaluer les actions de santé publique
- Savoir agir dans la complexité
- Faire preuve de rigueur dans l'organisation de son travail
- Etre capable de synthèse
- Sensibiliser les équipes à la déontologie et à l'éthique

Merci de bien vouloir adresser votre candidature (lettre + CV)

Par voie postale à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Direction des Ressources Humaines
48 Esplanade Jacques Baudot
Rue Sergent Blandan
CO 90019
54035 NANCY cedex

Ou par courrier électronique à : drhcandidatures@departement54.fr
en indiquant le numéro de poste (1204)
Renseignements téléphoniques : **03.83.94.55.41**

Date limite de candidature : **16/04/2019**